

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Maîtrise d'œuvre pour la fiabilisation d'organes hydromécaniques du barrage de Champagny

CONTRAT N°

..... / /

Voies navigables de France
Direction de l'Ingénierie et de la Maîtrise d'Ouvrage (DIMOA)
Unité Opérationnelle de Strasbourg (UOS)
4 quai de Paris
CS-30 367
67010 STRASBOURG CEDEX

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

	Objet	Maîtrise d'œuvre pour la fiabilisation d'organes hydromécaniques du barrage de Champagney
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Prix	Prix global forfaitaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Avance	Avec
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	4
2 - Identification du co-contractant.....	4
3 - Dispositions générales	6
3.1 - Objet	6
3.2 - Mode de passation.....	6
3.3 - Forme de contrat.....	6
4 - Prix	6
5 - Durée et Délais d'exécution	7
6 - Paiement	7
7 - Avance	7
8 - Nomenclature(s).....	8
9 - Signature	8
ANNEXE N° 1 : RÉPARTITIONS DES HONORAIRES	10
ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS	11
ANNEXE N° 3 : COÛTS JOURNALIERS SERVANT DE BASE AUX MODIFICATIONS DU MARCHÉ	Erreur ! Signet non défini.

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
Monsieur le Directeur Territorial de Voies Navigables de France à Strasbourg

Ordonnateur : Monsieur le Directeur Territorial de Voies Navigables de France à Strasbourg

Monsieur l'Agent Comptable Secondaire pour la Direction Territoriale Nord-Est et la Direction Territoriale de Strasbourg
169, rue de Newcastle - CS 80062
54036 NANCY cedex

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Maîtrise d'œuvre et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☐ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☐ engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	

Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire

☐ solidaire du groupement conjoint

☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

Le co-traitant* n° :

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Maîtrise d'œuvre pour la fiabilisation d'organes hydromécaniques du barrage de Champagney

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

4 - Prix

Les prestations du maître d'œuvre seront réglées par un prix global et forfaitaire fondé sur l'estimation du temps à passer sur la base d'un devis.

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 350 000,00 € HT.

Le coût prévisionnel définitif sera établi dans les conditions prévues au CCAP.

La MC1 est conclue à prix définitif.

Les prestations seront rémunérées sur la base de la décomposition en annexe.

Le forfait de rémunération est provisoire. Il est établi sur la base de la décomposition réalisée par le maître d'œuvre en fonction de la durée estimée des éléments de mission et de leur complexité. Il est fixé à :

Montant HT	:		Euros
TVA (taux de%)	:		Euros
Montant TTC	:		Euros
Soit en toutes lettres	:		
.....			

Le titulaire s'engage à ne percevoir aucune autre rémunération d'un tiers au titre de la réalisation de l'opération objet du présent contrat ou de ses avenants.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

5 - Durée et Délais d'exécution

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 2 ans.

La durée prévisionnelle débutera à compter de la date fixée dans le CCAP.

Durée prévisionnelle des travaux : La durée prévisionnelle d'exécution des travaux est estimée à 7 mois.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

7 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

- ☐ NON
☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

(1) Cocher la case correspondant à votre situation

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71000000-8	Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Nomenclature	Libellé
36.04.02	Prestation de maîtrise d'œuvre (MOE)

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

A

Le

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

Merci de ne pas verrouiller l'acte d'engagement après signature électronique, afin de faciliter la signature de VNF.

L'AUTORITE CHARGÉE DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

A Paris, Le

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le montant global de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Montant HT	:		Euros
TVA (taux de%)	:		Euros
Montant TTC	:		Euros
Soit en toutes lettres	:		
.....			

La présente offre est acceptée

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise

☐ sous-traitant

A

Le

Signature ¹

(1) Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : RÉPARTITIONS DES HONORAIRES

Forfait de rémunération : Euros H.T.

Taux de rémunération : %

Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 350 000,00 € HT

Les autres missions et missions complémentaires sont rémunérées sur la base d'un montant HT à caractère définitif indiqué ci-après.

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

Eléments de mission	Total sur honoraire %	Total global HT	Répartition par cotraitant				
			Part de	Part de	Part de	Part de	Part de
AVP							
PRO							
ACT							
VISA							
DET							
AOR							
TOTAL	100,00%						

Eléments de mission	Montant HT	Répartition par cotraitant				
		Part de	Part de	Part de	Part de	Part de
MC1						
MC2						

Signatures et cachets

ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			